



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Techniciens de laboratoires d'analyses médicale dans le Ségur de la santé

Question écrite n° 31171

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des techniciens de laboratoires d'analyses médicales. Alors qu'ils semblent ne pas participer aux négociations du « Ségur de la santé », les techniciens de laboratoire tiennent à partager ce qu'ils ressentent comme un manque de considération et une absence de reconnaissance de leur action dans le système de soins. Rappelant que la quasi-totalité des prises en charge aux urgences passent par un examen d'analyse biologique, qu'ils prennent en charge les substances potentiellement contaminantes des patients et sont également préleveurs, donc en contact avec ceux-ci, les techniciens de laboratoire ne veulent plus être considérés comme sédentaires. Ils tiennent par ailleurs à dénoncer ce qu'ils perçoivent comme un clivage entre professions paramédicales puisque, depuis 2012, contrairement aux infirmiers et manipulateurs en électroradiologie, ils demeurent en catégorie B, ressentant un déclassement statutaire en comparaison à ces derniers. Acteurs incontournables de la prise en charge des patients, malgré leur faible nombre, et alors que le contexte du covid-19 et la nécessaire réalisation massive de tests de dépistages par PCR et sérologiques rappellent l'importance de leur engagement en première ligne, les techniciens de laboratoire demandent une reconnaissance objective de leur profession. Il souhaiterait donc connaître l'accueil réservé aux revendications des techniciens de laboratoire d'analyses médicales.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31171

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 juillet 2020](#), page 4879

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)